

**PLAN DE COMMUNICATION CONCERNANT LA REOUVERTURE DES ECOLES PRIMAIRES ET
MATERNELLES DE SAINT PRIVAT DES VIEUX**

Chers parents,

Après avoir vécu une période de confinement où il nous a fallu apprivoiser de nouvelles formes d'enseignement, nous abordons désormais une nouvelle étape, à savoir une reprise progressive d'un enseignement en présentiel sur la base du volontariat à compter du 14 mai 2020.

Si la reprise officielle a été annoncée au 11 mai prochain, nous travaillons encore en étroite collaboration avec les 3 directeurs des écoles sur l'organisation à déployer dans les établissements scolaires pour garantir des conditions sanitaires satisfaisantes mises en œuvre à partir d'un protocole sanitaire rédigé par le ministère de l'éducation nationale qui nous a été adressé le 4 mai 2020.

Nous ne voulons rien précipiter et prendre en compte l'ensemble des composantes rythmant la journée scolaire de votre enfant. Dans cet objectif, il nous est apparu raisonnable de décaler l'ouverture des écoles au 14 mai et de revenir vers vous pour vous présenter les modalités de réouverture des écoles Saint Privadennes.

De plus, en partenariat avec le service Education d'Alès Agglomération, nous avons acté le fait que nous n'étions pas en mesure de vous proposer les services de garderie du matin et de restauration scolaire dès le 11 mai prochain (et au moins jusqu'au 31 mai) sans connaître préalablement les effectifs.

Seules les garderies du soir sont maintenues pour faciliter la reprise de vos activités professionnelles. Quelques modifications seront apportées (modification des horaires différenciés selon les écoles) pour garantir les règles sanitaires qui s'imposent à nous.

Toujours dans ce même objectif, dans un premier temps, les enfants ne pouvant pas rentrer chez eux entre 11h30 et 13h30 auront la possibilité de prendre un repas tiré du sac confectionné par vos soins. **Une fréquentation occasionnelle de ce service méridien n'est toutefois pas possible.**

L'organisation que nous vous proposons a été déclinée pour vérifier la bonne adéquation des contraintes « sanitaires strictes » et de vos besoins.

Deux sondages complémentaires (écoles et mairie) vous ont ainsi été adressés afin de mesurer le taux de présence dans les 3 établissements et connaître vos besoins « périscolaires » (cantine et garderie).

15 à 19 % des élèves sont, à ce jour, susceptibles d'être rescolarisés à partir du 14 mai.

Par le présent courrier, nous vous communiquons ci-dessous les conditions d'accueil de vos enfants. **Ces modalités pourront être susceptibles d'être ajustées.**

• **Conditions générales d'accueil de vos enfants sur les temps scolaires et périscolaires :**

1. Votre enfant ne présentera aucun symptôme du COVID 19 et sa température sera prise chaque matin par vos soins (la température doit être inférieure à 37.8°C). En cas de symptôme ou de fièvre l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et son retour sera conditionné à un avis médical.
Compte tenu de la diversité des symptômes liés au Covid 19, l'enfant malade ne sera pas admis.

Les enfants quitteront leur domicile en se lavant les mains avant de se rendre à l'école. Ils devront être équipés d'une gourde nominative.

2. Le port du masque n'est pas envisageable pour les enfants scolarisés en maternelle mais peut l'être pour les enfants du primaire. Dans ce cas, selon votre convenance, celui-ci devra être fourni par vos soins.
3. Votre enfant sera scolarisé en présentiel les lundi, mardi, jeudi et vendredi sans interruption.
4. Votre enfant sera pris en charge **par un enseignant dans un groupe** de 10 à 15 enfants pour tenir compte de la capacité d'accueil de chaque classe : 15 enfants / classe primaire et 10 enfants / classe maternelle en règle générale. Cela dépend de la superficie de la salle au regard de l'application des règles de distanciation demandées (4m²/enfant).

Les résultats des sondages ne nous obligent pas à ce jour, à repenser l'organisation d'accueil de vos enfants en demi-journée ou en demi-groupe comme a pu l'évoquer le premier Ministre.

Mais en cas d'augmentation des effectifs, un roulement sera effectué avec la possibilité donnée aux familles de laisser leurs enfants 2 jours par semaine à l'exception :

- des élèves en situation de handicap ;
- des élèves décrocheurs ou en risque de décrochage ;
- des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation
- des enfants de famille monoparentale

qui pourront suivre les cours sans restriction. Dans ce cas, des groupes multi-niveaux pourront être constitués pour scolariser ces élèves prioritaires.

5. Votre enfant se déplacera dans l'établissement encadré dans le respect des règles sanitaires et des règles de distanciation. Les sens de déplacements seront balisés par une signalétique évitant au maximum les croisements et regroupements d'élèves a été prévue.
6. Les parents ne pouvant faire manger leurs enfants entre 11h30 et 13h30, peuvent les laisser à l'école. Il vous sera toutefois demandé de les laisser tous les jours de la semaine sans interruption et de leur fournir un repas tiré du sac.
7. Tout élève ne respectant pas les règles sanitaires et mettant ainsi en danger son ou ses camarades sera sanctionné et ne pourra plus être admis à l'école.
8. D'un point de vue sanitaire, les locaux seront régulièrement nettoyés au cours de la journée avec des produits spécifiques conformes aux normes en vigueur selon le protocole de nettoyage et de désinfection des lieux publics visant à prévenir la propagation du COVID-19. Les jeux et jouets mis à la disposition des enfants ont été triés et limités. Ceux qui seront utilisés par vos enfants seront régulièrement nettoyés et désinfectés.
9. Du savon désinfectant et du gel hydroalcoolique se trouvent en quantité suffisante dans les établissements.
10. Les enseignants et les agents communaux et intercommunaux seront équipés de matériels de protections adaptés.
11. Des masques à usage unique seront également présents dans les locaux en quantité suffisante et pourront être proposés en cas de besoin.
12. Des nouveaux thermomètres infrarouges ont également été achetés pour prendre la température des enfants en cas de besoin.

• **Organisation du temps scolaire**

Les entrées, les sorties, les récréations, les temps de pause déjeuner seront échelonnés pour éviter les croisements des élèves et le respect des règles de distanciation.

Concernant les entrées / sorties des classes :

Les parents ne pourront pas rentrer dans l'enceinte de l'établissement. Il vous sera demandé d'accompagner vos enfants jusqu'au portail où ils seront pris en charge par un enseignant. Les lieux d'accueil et de sortie de classe ainsi que les horaires ont dû être modifiés pour éviter les rassemblements. Les modalités sont les suivantes :

Paul Valery	Entre 8h20 et 8h45 pour les maternelles	Portail habituel
	Entre 8h20 et 8h30 pour les primaires -----	Portail habituel
	A 16h15 pour les maternelles	Portail habituel
	A 16h20 pour les primaires	Portail situé à côté de la cantine
J Giono	A 8h45 pour les maternelles	Portail situé dans la cour maternelle
	A 8h30 pour les primaires -----	Portail habituel
	A 16h15 pour les maternelles	Portail situé dans la cour maternelle
	A 16h30 pour les primaires	Portail habituel
JP Florian	A 8h30 pour les classes de Mme Bateau, Dieudonné, Grzeskowiak et Roux	Portail du plateau sportif
	A 8h30 pour les classes de Mme Legay et Francois	Entrée principale
	A 8h45 pour les maternelles -----	Entrée principale
	A 16h15 pour les maternelles	Entrée principale
	A 16h30 pour les classes de Mme Bateau, Dieudonné, Grzeskowiak et Roux	Entrée principale
	A 16h30 pour les classes de Mme Legay et Francois	Portail du niveau sportif

- **Organisation du temps méridien**

Jusqu'au 30 mai un repas tiré du sac sera fourni par vos soins. Il devra se conserver à température ambiante, dans une glacière nominative.

Pas de fréquentation à la carte : l'enfant sera présent tous les jours de la semaine.

Nous étudions la possibilité de commander des repas individuels auprès de Terre de Cuisine. Nous reviendrons vers vous à ce sujet dans les meilleurs délais.

Commune aux 3 écoles	<p>Les enfants de la maternelle mangeront dans leur classe (durée 30 min) puis seront gardés dans la cour des maternelles</p> <p>Les primaires : mangeront sous le préau côté primaire (table de 4 enfants affectée à 1 groupe)</p> <p>Répartition des classes sur 2 services pour permettre l'accès à un plus grand espace récréatif</p>	Par temps de pluie : occupation du réfectoire
----------------------	---	---

- **Organisation du temps de la garderie du soir**

Le jour même, les parents devront signaler à l'enseignant la présence de leur enfant en garderie du soir.

Des activités de loisir, de dessin, des temps calmes seront privilégiés.

Les parents ne pourront pas rentrer dans l'enceinte de l'établissement. Il vous sera demandé de signaler votre présence et de patienter devant le portail habituel.

Paul Valéry	<p>ATTENTION MODIFICATION DES HORAIRES</p> <p>16h30-18h</p>	<p>Les maternelles seront gardées dans la salle habituelle par petit groupe (sans brassage)</p> <p>Les primaires seront regroupés sous le préau côté primaire</p>
Giono	<p>ATTENTION MODIFICATION DES HORAIRES</p> <p>16h30-18h</p>	Lieu habituel à l'extérieur dans la cour
J P Florian	<p>ATTENTION MODIFICATION DES HORAIRES</p> <p>16h30-17h30 (<i>nous sommes en train de travailler sur notre organisation pour permettre un service jusqu'à 18h</i>)</p>	Les maternelles seront gardées dans la salle habituelle ou dans la partie de la cour qui leur est habituellement réservée

Il est laissé à chacun la possibilité de se positionner sur le retour de vos enfants dans les écoles. L'application de ce schéma d'organisation sera complexe et les possibilités de réajustement sont extrêmement limitées. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'être respectueux des règles qui vous sont présentées pour le bien de vos enfants, de votre famille et de votre entourage.

Au regard de ce document, il est indispensable de vous positionner une nouvelle fois pour acter définitivement la présence /absence de votre(s) enfant(s) dans l'établissement. **Cet engagement vaudra pour la période du 14 au 31 mai.**

A l'issue de cette 1^{ère} période, un second sondage vous sera adressé pour connaître la fréquentation de vos enfants dans des écoles pour la période du 1^{er} juin au 3 juillet.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans de bonnes conditions et de façon sereine.

Bon courage à tous, bien cordialement.

Madame Bareau, Madame Bosc, Monsieur Bernard Directeurs des écoles et M Ribot, Maire de Saint Privat des Vieux.